

**Autorisation de départ seul et à pied du service de garde
Annexe 3 – Protocole de départ**

Nom de l'élève : _____

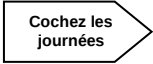
Nom de l'école : De la Nacelle

Niveau scolaire : _____

Important message aux parents

Conformément à l'article 14 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, stipulant :

« Les membres du personnel du service de garde doivent s'assurer que chaque enfant quitte le service avec son parent ou toute autre personne autorisée à venir le chercher, à moins que ce parent ait consenti, par écrit, à ce que celui-ci retourne seul à la maison ».

Autorisation du parent	À moins d'être passé chercher mon enfant, j'autorise mon enfant à quitter seul et à pied le service de garde à ces journées (incluant les journées pédagogiques au calendrier scolaire) :														
	De façon régulière :														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Lundi</th> <th>Mardi</th> <th>Mercredi</th> <th>Jeudi</th> <th>Vendredi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi								
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi										
Veuillez indiquer l'heure de départ : Date effective du changement :															
 _____ Signature du détenteur ou de la détentrice de l'autorité parentale					_____ Date du jour										
De façon ponctuelle :															
Mon enfant pourra quitter seul et à pied de façon ponctuelle à ces conditions : • J'appelle ou je communique par courriel au service de garde pour en faire la demande; • Je respecte l'heure limite prescrite dans le document des règles de fonctionnement pour effectuer un changement de dernière minute; • J'ai signé cette autorisation au préalable.															
 _____ Signature du détenteur ou de la détentrice de l'autorité parentale					_____ Date du jour										

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

_____ Signature de la technicienne ou du technicien du service de garde	_____ Date du jour
Important : Signature parentale obligatoire. Joindre ce document au formulaire d'inscription et conserver dans les dossiers annuels aux fins de vérification.	